



INVITATION CONFÉRENCE DE PRESSE

Bruxelles – 4 mai 2005 – 14h00

Révision de la directive sur le temps de travail – la CES et le prochain vote au Parlement européen

Les propositions d'amendement de la directive de 1993 sur le temps de travail – qui constitue le principal texte législatif de l'Union européenne sur les horaires de travail – feront l'objet d'un vote crucial au Parlement européen lors de la prochaine session plénière, qui aura lieu du 9 au 12 mai à Strasbourg.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a condamné les propositions initiales d'amendements de la Commission européenne, qu'elle juge déséquilibrées, inacceptables et nuisibles au bien-être des travailleurs et de leurs familles.

Malgré les fortes pressions du gouvernement britannique et des lobbies industriels, la Commission de l'emploi du Parlement européen a courageusement adopté une position indépendante s'inspirant des travaux du rapporteur espagnol Alejandro Cercas. Le Parlement doit à présent débattre de la question et procéder aux votes en séance plénière.

Les orateurs de la conférence de presse seront entre autres :

John Monks, secrétaire général de la CES
Alejandro Cercas, député européen
Catelene Passchier, secrétaire confédérale de la CES

J'espère vous y rencontrer.

Cordialement,

Patricia Grillo
Responsable de la communication

***Interprétation simultanée anglais-
français***

Date: **4 mai 2005**
Heure: **14h00**
Lieu: **Résidence Palace**
International Press Centre
"Passage" Room
Rue de la Loi 155, 1040 Bruxelles

Pour plus d'informations, veuillez contacter Patricia Grillo: Tél. : + 32 (0) 2 224 04 30
– Mobile : + 32 (0) 477 77 01 64 – Mél : pgrillo@etuc.org